

DECISION N°FranceAgriMer/Direction/2009/04

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural, titre II, chapitre 1^{er},

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1^{er} avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

DECIDE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian VANIER, Directeur « Animation des Filières », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Christian VANIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier BLANCHARD, adjoint au Directeur « Animation des Filières », pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Madame Clarisse COMBES, Directrice de la Communication pour les actes relevant des attributions de sa direction ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Yves BELLOT, Directeur « Gestion des aides », pour les actes relevant des attributions de sa direction ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice GERMAIN, Directeur de l'International, pour les actes relevant des attributions de sa direction ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur André BARLIER, Directeur « Marché, Etudes & Prospectives », pour les actes relevant des attributions de sa direction ;

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise LANGEVIN-MIJANGOS, Directrice « Régularité et Sécurité des Systèmes et des Opérations », pour les actes relevant des attributions de sa direction ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Philippe d'ISSERNIO, Secrétaire Général, pour les actes relevant des attributions de sa direction.

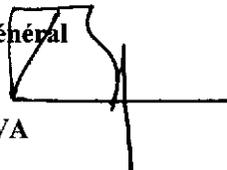
En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Jean-Philippe d'ISSERNIO, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick SOLER, Secrétaire Général adjoint, pour les actes relevant des attributions de la direction.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du directeur général et d'un délégué sus mentionné, les actes relevant des attributions de la direction concernée doivent être signés indifféremment par Messieurs Christian VANIER, Jean-Philippe D'ISSERNIO, Patrice GERMAIN ou Pierre-Yves BELLOT.

Article 2 : Cette décision abroge et remplace la décision FranceAgriMer/Direction/2009/01 modifiée et prend effet au lendemain du jour de sa publication.

Fait à Montreuil S/Bois, le 3 décembre 2009

Le Directeur général

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'B' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Fabien BOVA